



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX  
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

---

Référence:

**COMMUNICATION DU CONSEIL DE L'IBPT  
DU 11 SEPTEMBRE 2007  
CONCERNANT  
LA RÉGULATION DES CHARGES DE TERMINAISON  
DES OPÉRATEURS MOBILES EN BELGIQUE**

# TABLE DES MATIÈRES

COMMUNICATION .....	3
---------------------	---

## COMMUNICATION

La décision du Conseil de l'IBPT du 11 août 2006 relative au marché 16 a instauré un mécanisme de contrôle des charges de terminaison (MTR) des trois opérateurs mobiles. Tout en réduisant le niveau des charges MTR des trois opérateurs visés, ce mécanisme préservait une certaine asymétrie tarifaire justifiée par les résultats du modèle générique de coûts développé par l'IBPT en 2005. En application de ce mécanisme, deux adaptations tarifaires ont déjà été mises en œuvre, le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 1<sup>er</sup> mai 2007.

Comme indiqué dans la décision en question, il a été prévu d'adopter une décision complémentaire modifiant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 le mécanisme de régulation initialement stipulé, et ce suite à la demande de la Commission européenne d'imposer la symétrie tarifaire aux opérateurs concernés à partir de 2008. Ce projet de décision complémentaire a fait l'objet d'une procédure de consultation publique et a été soumis aux instances compétentes, à savoir le Conseil de la Concurrence et la Commission européenne.

Cependant, le Groupe des Régulateurs Européens (ERG) a entre-temps, à l'instigation de la Commission européenne, entamé des travaux visant à définir une position européenne commune pour toutes les ARN des Etats membres de l'Union européenne sur la question du caractère symétrique ou asymétrique de la régulation des charges MTR. Les résultats de ce projet de l'ERG sont attendus pour la fin de cette année 2007.

Dans ces conditions, le Conseil de l'IBPT a décidé de surseoir provisoirement à l'adoption finale de la décision complémentaire relative au marché 16 en attendant de connaître la position commune de l'ERG sur cette problématique de la régulation des charges MTR.

Michel Van Bellinghen  
Membre du Conseil

Georges Deneff  
Membre du Conseil

Catherine Rutten  
Membre du Conseil

Eric Van Heesvelde  
Président du Conseil